VIVRE AVEC UNE RIVIÈRE

1er novembre 2004

Objet de l'analyse : La ressource naturelle la plus importante en Communauté française est certainement l'eau. Sa forme la plus visible et la plus accessible aux actions de protection tant individuelles que collectives est la rivière rangée dans la catégorie «eaux de surface», nommée ainsi pour distinguer les cours d'eau des nappes souterraines enfouies dans les profondeurs du sous-sol.
De nombreux rubans bleus se dessinent sur nos cartes mais les suivre du doigt ne suffit pas à les connaître. Cette analyse présente les différents niveaux d'intervention relatives aux cours d'eau afin d'aider tout un chacun à mieux percevoir comment il peut se comporter dans un objectif de prévention des atteintes au milieu particulier des cours d'eau et de protection de ces biotopes.

Contexte : Les Amis de la Terre-Belgique ont organisé voici quelques années une campagne sur la protection des rivières intitulée «Il y a toujours une rivière près de chez vous». Suite à cette campagne, membres et groupes locaux se sont davantage intéressés à cette richesse naturelle souvent méconnue ou méprisée, lançant des actions de sensibilisation, rejoignant l'un ou l'autre regroupement citoyen branché sur cette problématique.

Le souci d'une protection maximale des cours d'eau s'inscrit ainsi naturellement dans la campagne « Eau » que mène le mouvement depuis plusieurs années. S'attacher à mieux connaître les rouages et l'évolution de leur entretien, de leur étude, de leur législation est une démarche nécessaire aux membres et au public des Amis de la Terre pour des actions citoyennes efficaces.

1.ÉVOLUTION DE LA GESTION DES COURS D'EAU

Eau de surface, cours d'eau, masse d'eau, rivière …quel que soit le nom qu'on lui donne, l'eau qui coule à ciel ouvert a autant modelé la vie des humains que le sol où elle creuse son lit et sa vallée.

1.1.AUPARAVANT

Pourvoyeuse directe d'eau potable, lieu de bains et de lessive, moyen de déplacement et d'évacuation des déchets, voire des morts, …l'eau des rivières a gardé et multiplié ses attraits. Au fil des générations, nous avons appris à mieux la connaître et développé des outils et des méthodes pour l'observer de plus en plus finement. Mais dans le même temps, la relation s'est distendue, compliquée de multiples intermédiaires, codifiée par la législation, mise en perspective par les scientifiques ou parfois rendue difficile tout simplement par l'érection de murs, le bétonnage abrupt des berges.

Nos besoins satisfaits de manière plus complexe, la rivière a perdu son importance vitale. Pire, contrecarrant nos envies grandissantes de construire et d'aménager le sol, elle est devenue peu à peu un obstacle, une gêne. Déjà, lors des premiers développements urbains, l'eau vive, empoisonnée par les rejets humains de plus en plus nombreux, avait été désignée comme la cause d'épidémies et recouverte parfois à grands frais.

La Senne en offre un exemple hautement symbolique. Cette rivière a permis à notre capitale de naître sur l'un de ses îlots, défendue par un réseau de fossés noyés, développant des activités toutes favorisées par l'eau proche utilisée pour le lavage, la fabrication des produits, la production de force motrice: moulins à papier et à grains, mégisseries et tanneries, brasseries et vinaigreries, blanchisseries. Décrite avec des paysages idylliques et le charme de son cours paresseux jusque là, la Senne prend, début 19ème siècle, une autre allure dans les récits. On y évoque ses effluves nauséabonds, les rats effrayants qui la peuplent, les charognes qu'elle charrie. Les hommes préfèrent ignorer que c'est eux qui concentrent ces immondices par toute une série de règlements comme l'obligation, par exemple, pour les bouchers - et les femmes au moment de leurs menstruations -, d'y déverser le sang récolté. Accusée de propager la peste et le choléra, la Senne finira par être recouverte à frais et travaux gigantesques dans le dernier quart du 19ème siècle.

Vue de la Senne à Bruxelles, du pont de la Carpe – L. GHEMAR - 1867

1.2.QU'EST DEVENUE NOTRE PERCEPTION DEPUIS LORS ?

Les rivières sont-elles toujours suspectes? Ont-elles retrouvé attrait et respect? Le bilan est mitigé.

© les Amis de la Terre -Belgique - Place de la Vingeanne, 1 - 5100 Dave
Tél. 081 40 14 78 – fax 081/40 23 54

Pour certains gestionnaires, politiciens et aménageurs, les eaux de surface restent «une problématique » à canaliser, diriger, réguler. Lieu de déversement organisé de nos déchets liquides, elles doivent dès lors être elles-mêmes nettoyées à grands frais. Susceptible de débordements, leurs sautes d'humeur doivent être surveillées de près et contenues par des travaux importants et coûteux. Elles continuent à casser la tête des aménageurs qui souhaitent à la fois profiter de leurs abords agréables et faciles tout en tenant compte des fluctuations de leur débit. Plus positivement, les rivières offrent un attrait grandissant pour les amateurs et professionnels de la nature, les pêcheurs, les promoteurs touristiques, les distributeurs d'eau.

Le temps n'est pas encore au modus vivendi entre humains et cours d'eau, basé sur le respect et la connaissance des premiers, la vitalité et la liberté des seconds. L'heure est toujours à la « gestion physique » développée sur base d'un «monitoring » permanent et sophistiqué. Évolution toutefois positive, les différents aspects des cours d'eau sont désormais pris peu à peu en compte activités économiques, intérêt écologique, aspects hydrauliques. L'observation fine vise même à mieux cibler les priorités dans les décisions à prendre, bassin par bassin, cours d'eau par cours d'eau, tronçon par tronçon. Remettre la rivière au cœur de notre imaginaire et de notre perception environnementale, renouer un lien sensible entre l'humain et l'eau, est sans doute à ce prix.

2.CONNAÎTRE LA RIVIÈRE

Non, non, connaître une rivière n'est pas qu'affaire de spécialiste! Comme les Amis de la Terre le criaient haut et fort dans une précédente campagne, «il y a toujours une rivière près de chez vous ! » et cette rivière, il nous appartient de la voir et de l'apprendre tout autant qu'aux services publics chargés officiellement de sa santé. L'histoire entre elle et vous du temps des cailloux jetés en ricochets à celui des promenades douces de la retraite, le héron qui veille toujours sur «ce » méandre, le bouquet d'aulnes qui s'y penche ralentissant le flot de ses rameaux lorsque l'eau monte, la hauteur exacte de la dernière crue, tout cela, vous seul le savez et pouvez le transmettre.

Avec vous, beaucoup de gens «savent », ainsi ou plus scientifiquement, la rivière. Allons ensemble à leur découverte:

2.1.LES TÉMOIGNAGES DES AMOUREUX

Commençons par les liens de cœur. Connaître, c'est regarder, sentir et toucher, laisser les impressions entrer en soi et s'en imprégner. Les cours d'eau attirent ainsi ceux qui excellent à transmettre ce que leurs sens leur racontent.

La Senne à Rebecq – R. MAHY – 2003

C'est un club de photographes amateurs qui rassemble et expose les clichés pris sur les berges peuplées d'oiseaux et de plantes ou figeant l'envahissement des eaux lors des inondations. C'est une moisson de livres et de poèmes tissant inlassablement flux des eaux et flux de l'écriture pour le plus grand plaisir de notre culture aquatique. Ici, un historien local a consacré tout une recherche sur la vie de la rivière de son village. Là, des naturalistes montent une exposition dans le centre culturel local pour expliquer à tous la vie foisonnante des fonds de rivière, de ses bords, de ses retenues. Ailleurs, des peintres immortalisent les vallées et les méandres.

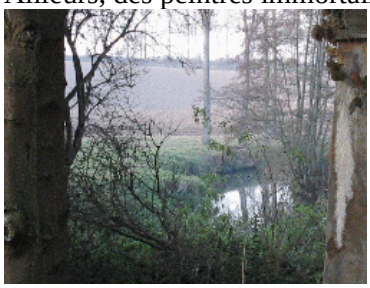

Gardons la Senne, rivière capitale traversant trois régions du pays, comme fil conducteur et épinglons les «Fous de la Senne/Zot van de Zenne », association d'amoureux qui, dans les deux langues, crient leur passion bleue en traçant sur le parcours bruxellois et souterrain le fil azur d'un espoir de remise à ciel ouvert ou en plongeant dans les eaux polluées pour lancer l'alerte.

© les Amis de la Terre -Belgique - Place de la Vingeanne, 1 - 5100 Dave
Tél. 081 40 14 78 – fax 081/40 23 54

Tous ces hommes et ces femmes jouent un rôle important: ils nous aident à mieux percevoir à quel point les cours d'eau sont liés à notre vie et à notre histoire, condition essentielle à une cohabitation terrestre harmonieuse.

2.2.L'OBSERVATION DES INONDATIONS

Pas toujours moins amoureux, mais sûrement plus rationnels, les pouvoirs publics sont également concernés par les cours d'eau puisqu'ils sont officiellement chargés de leur santé. Or, nous sortons doucement d'une période où la priorité était essentiellement mise sur la régulation des crues et sur l'épuration des eaux usées.

Petit retour en arrière : au printemps 2003, après plusieurs années ponctuées d'épisodes de crues dramatiques un peu partout dans le pays, le Gouvernement wallon décidait d'agir et plantait les premiers jalons de son Plan PLUIES (Plan de Prévention et de Lutte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés) afin de s'attaquer aux «facteurs structurels facilitant l'ampleur des inondations ». Une vingtaine d'actions avaient ainsi été déterminées autour de cinq objectifs: améliorer la connaissance des risques, diminuer et ralentir le ruissellement dans les bassins versants, aménager les lits des rivières et les plaines alluviales, diminuer la vulnérabilité des zones inondables, améliorer la réaction des services en cas de calamité.

Sur cette base, les ministres concernés s'étaient mis au travail sous la houlette d'une «Task Force Inondations » pour déterminer les actions à envisager, leur programmation et leur coût. Le Gouvernement avait ensuite demandé à la plate-forme permanente pour la gestion intégrée de l'eau (PPGIE) d'approfondir les liens entre les actions prévues sur la base d'une approche par sous-bassins hydrographiques et d'élaborer des indicateurs pour estimer les résultats. La machine semblait bien en route. Le premier grain de sable vint du Gouvernement fédéral où lassée d'attendre un cadastre des zones à risques, la ministre de l'Environnement proposait de solidariser les assurés pour financer les aides aux sinistrés. Nous y avions vigoureusement réagi dans un précédent SaluTERRE (n°81), dénonçant cette dilution des responsabilités et le fait qu'ainsi, les pratiques à risque en matière de construction deviendraient moins apparentes.

Le premier objectif de la lutte contre les inondations reste d'organiser une connaissance fine et continue des cours d'eau. Continuons donc notre tour des «connaisseurs » de ces derniers.

2.3.LA MISE EN CARTES

Pour fixer l'observation, rien ne vaut un petit dessin. Pour mieux comprendre son cours, des cartes ont été élaborées afin d'y reprendre à la fois le parcours du cours d'eau mais aussi celui de tous ses affluents puis des terrains amenant jusqu'à lui les eaux de ruissellement. La notion de bassin était née.

Les géographes développent ainsi des outils permettant une perception dans l'espace des cours d'eau et de leur environnement direct. Répétons-le, cette approche n'est pas réservée aux professionnels : nombre d'enseignants, d'animateurs l'utilisent pour aider enfants et adultes à visualiser leur rivière proche et à se situer par rapport à elle.

© les Amis de la Terre -Belgique - Place de la Vingeanne, 1 - 5100 Dave
Tél. 081 40 14 78 – fax 081/40 23 54

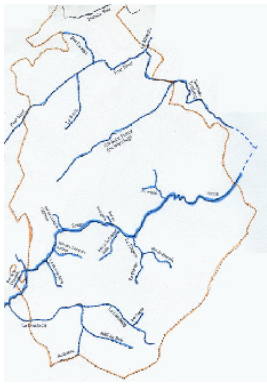

Retrouvons la Senne. Il y a quelques années, le groupe local des Ami.e.s de la Terre de Rebecq a ainsi parcouru le village avec des enfants pour retrouver tous les ruisseaux qui le parcouraient. Autour d'une carte de la localité, ils ont ensuite reporté leurs observations et compris que toutes ces veines bleues sinuaient inexorablement vers la Senne, rivière principale de la région. Parfois, la confluence se trouvait aussi dans le village. Parfois, il fallait sortir du périmètre communal pour le trouver.

Repérage des ruisseaux affluents de la Senne sur une carte élaborée par le SECOB pour l'audit environnemental de Rebecq en 1993

En Région wallonne, la cartographie des zones d'inondation a été confiée à des fonctionnaires régionaux, spécialistes détachés de l'Unité d'Hydrologie et d'Hydraulique agricole de Gembloux et actifs dans le groupe de travail «zones d'inondations» (GTZI) constitué par le Gouvernement wallon et regroupant fonctionnaires et scientifiques. L'outil est utilisable pour les besoins de l'aménagement du territoire (il devrait donc renforcer la documentation des Commissions Communales d'Aménagement du Territoire, les fameuses CCAT). Il fournit une information technique pour l'application de la loi sur le contrat d'assurance terrestre et relative à la réparation de certains dommages causés à des biens privés par des catastrophes naturelles. Enfin, il rassemble toutes les données utiles à la gestion, par les services publics concernés, des cours d'eau et plus particulièrement à la cohérence des mesures de prévention. Une méthodologie française a été utilisée, adaptée à la Wallonie. Elle permet de déterminer les phénomènes d'inondations, les conséquences en terme de dommages en lien avec l'occupation du lit majeur des rivières (et donc la vulnérabilité à l'inondation). Sont indiqués la récurrence de l'inondation (sa périodicité en quelque sorte) ainsi que divers facteurs permettant de l'apprécier (étendue, durée, profondeur de l'eau, vitesse du courant). A partir de ces données, la carte élaborée indique les zones géographiques où le risque d'inondation est faible, moyen ou élevé.

Les données rassemblées ont été de différentes natures: observations visuelles, données cartographiques, photographies aériennes, témoignages, etc. Une enquête spécifique a également été menée auprès des 262 communes de la Région wallonne invitées à compléter un formulaire et une carte afin d'y indiquer les observations relatives aux inondations locales. 257 communes ont répondu et 73% d'entre elles signalent des problèmes d'inondations. 2.100 zones ayant fait l'objet d'inondations ont été signalées ainsi que plus de 1.200 «points noirs». Les communes (parfois le bourgmestre ou le secrétaire communal, le plus souvent le service des travaux) ont pointé les causes. Citons, dans leur ordre de fréquence: constructions le long des cours d'eau, défaut de curage et d'entretien du lit, rectification du cours à faire, pratiques agricoles non adaptées, problèmes d'égouttage, imperméabilisation/urbanisation, relief du sol, confluence, bassin d'orage manquant, etc. Les résultats montrent que l'instrument privilégié des communes en matière de diminution des risques d'inondations reste l'aménagement du territoire. Mais, actuellement, très peu de communes ont établi un règlement urbanistique et une cartographie en rapport avec les inondations. Il reste donc du pain sur la planche! En attendant, le travail de collecte des données «inondations» se poursuit. Témoignages précis, documents photographiques, données constatées … peuvent toujours être transmis au service pour affiner et actualiser les outils élaborés pour les gestionnaires des cours d'eau, les responsables communaux, les acteurs des contrats de rivière, etc.

Pour plus d'information, contacter la Direction des Cours d'eau non navigables, Avenue Prince de Liège, 15 B-5100 Namur - Tel/Fax/Répondeur : 081/336.335 courriel : DCENN.DE.DGRNE@mrw.wallonie.be ou, plus précisément, la cellule zones inondables Didier DEGLIN au 081/33.65.24 courriel : d.deglin@mrw.wallonie.be

© les Amis de la Terre -Belgique - Place de la Vingeanne, 1 - 5100 Dave
Tél. 081 40 14 78 – fax 081/40 23 54

LA SURVEILLANCE CONTINUE

Un cours d'eau, ça bouge! L'eau y coule d'amont en aval, toujours vers un point plus bas et avec la mer ou l'océan en point de mire. Ce n'est pas tout: ça bouge aussi sur les bords! Dans les courbes, là où le courant va cogner, l'eau arrache de la terre et l'emporte plus loin, la déposant au prochain méandre, dans la partie où la courbe ralentit la vitesse du flux. Résultat: lentement, mais sûrement, le tracé du cours d'eau se modifie. Deux parties sont déterminées dans ce tracé: le lit mineur (limité par des berges) et le lit majeur (occupé temporairement par les eaux en crue)Enfin, la situation évolue aussi au sein du cours d'eauoù se développent des éléments vivants (des organismes unicellulaires jusqu'aux poissons sans oublier le monde végétal dans sa diversité aquatique) et des éléments dénués de vie mais non d'incidence sur son état global (boues, minéraux, produits chimiques, …). Bref, d'une observation grossière, les humains en sont petit à petit arrivés à développer des outils de plus en plus précis et sophistiqués pour mesurer et évaluer les cours d'eau dans tous leurs aspects. Ces dernières années, l'évolution technologique a même permis une collecte et un traitement des données en continu. Cela n'était jamais arrivé. C'est pourquoi on évoque cette nouvelle notion de monitoring des cours d'eau.

Prenons un exemple : toujours dans l'idée de mieux protéger la population des inondations, il est intéressant de connaître les différentes hauteurs d'eau et, surtout, leur évolution dans le temps. Ainsi, la plupart des rivières belges sont dotées d'une série de jauges espacées régulièrement qui mesurent ces hauteurs tout le long du cours. Ces jauges sont reliées en permanence à un logiciel informatique qui permet de noter les relevés et de les présenter de manière significative. En Wallonie, c'est la base de données AQUALIM et le logiciel de suivi des crues AQUACRUE qui assurent cette surveillance par la Région wallonne. De nombreuses autres opérations de contrôle sont également possibles à partir de ces outils : établissement de courbes durée-débit-fréquence, envoi automatique de messages en cas de crue aux agents concernés, établissement de rapports annuels, etc. Question poissons, c'est tout un service de la Région wallonne qui assure la gestion piscicole des différents bassins. La qualité des eaux est elle aussi sous surveillance continue ainsi que les rejets dans les cours d'eau qui font l'objet d'autorisations et de contrôles. Bref, de nombreuses unités administratives et techniques regroupant chercheurs, gestionnaires et spécialistes du terrain sont actives dans ce « monitoring » de nos rivières.

Est-ce à dire que tout baigne et que tous les problèmes sont pris en main? Bien évidemment, non. Tout système, aussi performant soit-il, a ses limites. Le vécu d'un riverain attentif à sa voisine liquide jour après jour, année après année, est aussi précieux que des données chiffrées transmises par voie informatique. L'élément humain garde son importance dans la relation avec un élément naturel tellement riche et fluctuant qu'on parle de vie du cours d'eau!

Quels sont donc ces humains qui agissent sur la vie des rivières?

3.QUI BOUGE À LA RIVIÈRE ?

Agir, acteurs, … après ceux qui observent, celles et ceux qui décident et agissent. Peut-être vous reconnaîtrez-vous dans l'une ou l'autre catégorie? Sachez déjà que les interventions sur nos cours d'eau sont multiples et qu'il n'est pas toujours simple, pour un particulier, de savoir exactement à qui s'adresser pour un problème particulier. Le plus judicieux reste, dans ce cas, de s'informer auprès de sa commune, de préférence au service d'éco-conseil.

3.1.CATÉGORIE « PRIVÉ »

Les riverains, les pêcheurs, des associations, des entreprises sont concernés. Les premiers rejettent parfois leurs eaux usées dans la rivière bordant leur habitation, laissent leurs engrais polluer l'eau et leur bétail piétiner les berges et, plantent ou déboisent celles-ci, lancent à l'eau kayaks et pédalos, etc. Les pêcheurs modifient la faune du cours d'eau par leur activité. Associés,

© les Amis de la Terre -Belgique - Place de la Vingeanne, 1 - 5100 Dave
Tél. 081 40 14 78 – fax 081/40 23 54

ils peuvent être amenés à des ré-empoissonnements et à aménager des passages pour poissons. Cela doit se faire sous surveillance du service régional de la Pêche. Les entreprises voisines, le plus souvent, soit utilisent l'eau pour des actions de refroidissement ou de lavage, soit y rejettent leur eau usée. Là aussi, ces actions sont rigoureusement réglementées et sujettes à autorisations et contrôles.

3.2.CATÉGORIE « PUBLIC »

Les communes exercent bien évidemment un rôle en matière de gestion des cours d'eau : une loi du 28 décembre 1967 lui donne la maîtrise des cours d'eau de classe 3 qu'elle est tenue d'entretenir et, depuis plusieurs années, elles jouent un rôle fédérateur par le mécanisme du «contrat de rivière ». Elles interviennent également pour soumettre à enquête publique le classement d'un cours d'eau ainsi que les travaux qui y sont entrepris. On a vu plus haut qu'elles assurent une importante responsabilité en matière d'aménagement du territoire et de prévention des inondations. Enfin, via leur Plan Communal de Développement de la Nature, les communes peuvent agir dans un souci de protection de la biodiversité des cours d'eau et de leur environnement. Les provinces et les régions se partagent les gestions plus globalisées des cours d'eau des catégories 1 et 2, surveillant leur pollution, leur cours, intervenant techniquement pour des travaux importants ou une guidance communale. Ces répartitions sont en phase de modification. En effet, la nouvelle Directive Eau décidée au niveau européen se traduit peu à peu dans les législations régionales, impliquant de nouvelles définitions, de nouveaux objectifs et des changements d'organisation. Ainsi, en Région wallonne, la plupart des tâches incombant aux provinces en matière de cours d'eau sont désormais assurées par les services régionaux. Les anciennes catégories qui permettait de classer les rivières sont abandonnées. Des travaux d'entretien comme le dragage et le curage sont désormais soumis à l'octroi d'un permis d'environnement, etc.

3.3.UN MOT SUR LES CONTRATS DE RIVIÈRE.

Que nous dit l'Union des Villes et Communes? « Pour arriver à une gestion intégrée du cours d'eau, le contrat de rivière se présente comme une opération dynamique durable visant à inviter à la discussion et à la concertation les forces vives en présence : l'autorité politique régionale, provinciale et communale, d'une part; les différents «usagers » du cours d'eau, d'autre part (le monde économique - industriels, agriculteurs,... -, les pêcheurs, le monde associatif, le monde culturel, technique, scientifique, etc. De cette concertation doit naître une «charte », un « contrat » ayant pour objet la rivière et qui fixe ses objectifs d'utilisation, de protection, de mise en valeur. La Région wallonne apporte un soutien à l'élaboration du contrat de rivière comme à sa mise en oeuvre par un comité de suivi. »

Tous les cours d'eau sont-ils du ressort d'un contrat de rivière? Non, ainsi, en Wallonie, une quinzaine existe qui reprend, il est vrai, la majeure partie des rivières importantes traversant la région.

Les participants d'une Journée Senne organisée par Escaut Sans Frontières découvrent une expo des Amis de la Terre dans le Petit Moulin d'Arenberg en juillet 1998.

Si nous reprenons l'exemple de la Senne, nous tombons sur une « colle ». En effet, l'Europe impose désormais de travailler par bassin (elle parle même de masses d'eau pour permettre de recenser par pays à la fois des rivières, des lacs, des réserves d'eau souterraines). Or, le bassin de la Senne s'étend sur trois régions (Wallonie, Bruxelles et Flandre). Comme le système du contrat de rivière n'existe qu'en Wallonie, se pose la question d'une

© les Amis de la Terre -Belgique - Place de la Vingeanne, 1 - 5100 Dave
Tél. 081 40 14 78 – fax 081/40 23 54

nécessaire collaboration entre régions et communes concernées. Nous en sommes loin. Actuellement, seule, l'association « Escaut Sans Frontières-Grenzelose Schelde» a mis sur pied une plate-forme consacrée à la Senne et rassemble régulièrement tous les acteurs concernés du politicien à l'administratif en passant par les groupements locaux et les particuliers experts. Côté officiel, un contrat de rivière se met en place pour la Senne du côté wallon.

Ajoutons que l'action des contrats de rivière peut varier fortement d'un cours d'eau à l'autre, car elle dépend de la qualité du coordinateur désigné et du dynamisme des différents acteurs.
Nous ne quitterons pas ce chapitre sans un petit mot sur une organisation à nos yeux obsolète mais tenace : les wateringues.

3.4.LES WATERINGUES

Par un important travail de lobbying, les wateringues ont réussi à se maintenir dans les nouvelles législations issues de l'adaptation aux directives européennes. De quoi s'agit-il? La Wateringue est une administration publique (*cf La Loi relative aux wateringues, modifiée par la loi du 3 juin 1957, du 28 décembre 1967, par l'arrêté royal du 28 novembre 1969 et par la loi du 14 juillet 1976 relative aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services*) qui regroupe les propriétaires (adhérités) d'un périmètre défini par Arrêté Royal. Cette assemblée élit un comité directeur et un Receveur-Greffier. Leur mission: imposer et organiser des travaux destinés à assurer un niveau des eaux « favorable à l'agriculture et à l'hygiène » ainsi qu'à protéger les terres contre les inondations. L'Association des Wateringues Wallonnes est une asbl formée par les représentants de 23 wateringues qui gèrent 17.008 hectares appartenant à 10.722 adhérités. Elle fait elle-même partie de l'Union Européenne des Associations de Gestion de l'Eau qui gèrent 35 millions d'hectares appartenant à 22 millions de propriétaires dans les régions humides en Allemagne, Angleterre, Belgique, France, Hollande et Italie. Fondée le 31 octobre 1961, la Wateringue de la Senne s'étend sur une superficie d'environ 732 hectares qui sont la propriété de 450 adhérités. Les Wateringues sont habilitées à lever un impôt auprès de leurs adhérents. Voilà pour la théorie. En pratique, ces organisations, datant de l'époque napoléonienne, ne sont plus en phase avec les exigences modernes de gestion durable des cours d'eau et de fonctionnement démocratique. Leur action sur le terrain est méconnue de la population, des mandataires locaux remarquent que le nettoyage des branchages et déchets qui encombrent les cours d'eau n'est plus assuré, des propriétaires ne sont pas convoqués aux assemblées et leur fonction recoupe des missions dévolues aux services régionaux chargés des cours d'eau. Surtout, les Wateringues maintiennent des options d'assèchement systématique des zones humides. Nous ne sommes pourtant plus à l'époque des marais nauséabonds à assainir mais bien au moment où ces zones jouent un rôle essentiel dans le maintien des nappes phréatiques, la protection de réserves naturelles et l'absorption des crues. C'est pour ces raisons que les Amis de la Terre, dans leur revue n° 52 «Inondations : après nous le déluge ? » s'interrogeaient sur leur persistance.

4.VIVRE EN HARMONIE AVEC UNE RIVIÈRE

Le temps est donc venu d'une cohabitation harmonieuse entre les humains et les cours d'eau. Les eaux de surface constituent une ressource naturelle précieuse à respecter. Elles sont aussi en mouvement perpétuel, ce qui signifie que leurs lits (mineur et majeur) évoluent. Elles s'alimentent d'une source mais aussi des eaux de pluie qui ruissellent des vallées qu'elles traversent. Nous les utilisons pour toute une série de fonctions: refroidissement, nettoyage, transport, activités de loisirs, consommation (l'eau de la Meuse est ainsi traitée et ajoutée aux eaux captées à Modave pour alimenter en eau de distribution la région bruxelloise). Elles offrent des biotopes particuliers et précieux pour la faune et la flore spécifiques de ces milieux aquatiques et semi-aquatiques.

Peu à peu, les scientifiques et les autorités compétentes assimilent ainsi la nécessité d'une « gestion intégrée » des cours d'eau dans laquelle sont pris en compte tous leurs aspects. Les

© les Amis de la Terre -Belgique - Place de la Vingeanne, 1 - 5100 Dave
Tél. 081 40 14 78 – fax 081/40 23 54

riverains, eux aussi, doivent faire leur «révolution culturelle» car leur action et leur connaissance restent « en première ligne ».

Citons rapidement les options « durables » à privilégier pour concrétiser ces nouvelles options.

4.1.PRÉSERVATION ET RECRÉATION DES ZONES HUMIDES

Stop aux canalisations abusives des ruisseaux, aux drainages et aux remblaiements exagérés: il est important que les eaux puissent s'étaler à certaines périodes, dans des zones tampon pourvues de végétations variées (roselières, arbustes, …). Étangs, mares à caractère naturel et zones humides (surtout celles des hauts plateaux), éponges gigantesques, autant de milieux à préserver voire à recréer.

© les Amis de la Terre -Belgique - Place de la Vingeanne, 1 - 5100 Dave
Tél. 081 40 14 78 – fax 081/40 23 54

4.2.MAINTIEN DES ZONES INONDABLES

Une prairie inondable, en amont du centre de Rebecq, joue son rôle lors d'une période de crue

Ces zones envahies par les eaux de surface lors des crues font l'objet d'une étude dans le cadre de la cartographie relative aux inondations. Anciennement indiquées en tant que telles dans les Plans de secteur, elles s'y cachent maintenant dans les zones qualifiées de «Périmètre de risque naturel prévisible ou de contrainte géotechnique majeure». En principe, elles ne devraient plus être construites ou aménagées mais elles restent sous la pression des agriculteurs qui souhaitent les exploiter et des aménageurs qui souhaitent les construire. Elles font parfois l'objet de remblaiements non autorisés, préludes à des travaux plus importants. Elles sont aussi convoitées pour l'installation de campings ou d'aménagements touristiques. La vigilance reste donc de mise en attendant la mise au point des outils cartographiques et une politique de permis plus sévère. N'oublions pas, en aval, la nécessité de freiner l'imperméabilisation des voiries, des parkings, de préférer des aménagements et des matériaux permettant l'infiltration de l'eau, bref de laisser au sol tout son pouvoir d'absorption.

4.3.DES TECHNIQUES AGRICOLES ADÉQUATES

Regardez un champ de maïs : entre les pieds, le sol est lisse et lorsque la récolte est effectuée, le terrain devient une surface vernie sur laquelle l'eau ruisselle sans frein. Remplacer des pâtures par des champs cultivés influe aussi sur la rétention des eaux. Le type de culture a donc une incidence sur le ruissellement. Même chose pour le travail des champs cultivés lorsque l'utilisation des engins agricoles est facilité par des sillons dans le sens de la pente : contrariant ce sens et donc perpendiculaires à la pente, les sillons présenteraient autant d'obstacles à l'eau et à la boue. On peut encore pointer les opérations de remembrement qui, augmentant les superficies agricoles, entraînent la disparition des haies, bosquets, arbres isolés et mares ; les pollutions dues aux épandages d'engrais, de pesticides et de lisier. Le secteur agricole et ses administrations doivent donc être davantage sensibilisés à l'impact de leurs activités sur la vie des cours d'eau. Des mécanismes (réglementations, primes, conseils, formations …) restent nécessaires dans ce sens.

4.4.S'AIDER DES PLANTES

Regroupés sous le vocable « techniques végétales », les aménagements de berges mettant en œuvre soit des plantations soit des obstacles réalisés à partir de végétaux pour freiner le débit, créer des zones tampon, etc sont expérimentés depuis plusieurs années par les gestionnaires des cours d'eau. Caissons plantés, peignes et fascines, épis et gabions végétalisés … cela va du respect pur et simple de la végétation existante à des interventions plus sophistiquées pour lesquelles les matériaux, les plantes, les techniques sont choisies soigneusement. Ces techniques sont utilisées

© les Amis de la Terre -Belgique - Place de la Vingeanne, 1 - 5100 Dave
Tél. 081 40 14 78 – fax 081/40 23 54

principalement pour la réhabilitation de cours d'eau dont les rives souffrent de carence végétale, porte ouverte à la déstabilisation des berges. Elles accroissent la biodiversité des milieux aquatiques et des zones voisines.

4.5.ENTRETENIR EN DOUCEUR

Lorsque des inondations surviennent, le curage des cours d'eau est régulièrement évoqué : la masse de sédiments qui se déposent sur les fonds de rivière semblent hausser les hauteurs d'eau et augmenter les dégâts. Il faut pourtant rester prudent car la sédimentation est un processus naturel qui joue sur le débit, la vie dans et du cours d'eau. Les naturalistes s'opposent ainsi au curage à fond vif qui occasionne vraisemblablement un impact négatif sur les populations larvaires de plusieurs espèces animales présentes dans les cours d'eau. Les curages, du ressort des services régionaux, doivent donc être limités en nombre et en profondeur. Ils posent également le problème de l'évacuation et du traitement des boues retirées, parfois chargées de traces toxiques près de lieux de déversages.

Dans le même ordre d'idée, plutôt que des interventions ponctuelles lourdes, mettant en œuvre des engins importants, qui bouleversent le milieu aquatique et permettent difficilement des adaptations, le travail régulier et vigilant d'équipes formées de cantonniers de rivière est à développer. Il permet un suivi plus régulier, des interventions plus ciblées et légères, une prévention des problèmes.

5.BIBLIOGRAPHIE

- « Inondations : après nous le déluge ? », revue des Amis de la Terre-Belgique, n°52, fév-mars 1999.
- FINCOEUR B. Michel, SILVESTRE Marguerite, WANSON Isabelle, *Bruxelles et le voûtement de la Senne*, Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, 2000.
- *Rapport d'activités 2003 de la Division de l'Eau*, Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement de la Région Wallonne.
- *Arbres et eaux, rôle des arbres champêtres*, Solagro, 2000.
- VERNIERS G., *Rives et rivières, des milieux fragiles à protéger*, Fondation Roi Baudouin, 1985.
- GLAUDE Muriel et CANON Alexis, *Promotion et mise en œuvre d'aménagements verts participatifs en zone transfrontalière*, Hainaut développement asbl, juin 2003.
- BOVERIE Michel, *Les contrats de rivière*, in Mouvement communal, n°4, 1996.
- *Monitoring et gestion physique des cours d'eau wallons*, Unité de Gestion des Ressources forestières et des Milieux naturels de la Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux, 26 mai 2004.

Ont contribué à la rédaction de ce document : Claudine LIENARD, Ezio GANDIN, Xavier ADAM, Colette MARIN.

© les Amis de la Terre -Belgique - Place de la Vingeanne, 1 - 5100 Dave
Tél. 081 40 14 78 – fax 081/40 23 54